



LE MOUVEMENT DE LA PAIX

Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire

Association à statut consultatif ECOSOC à l'ONU

9 rue Dulcie September - 93400 Saint-Ouen

Tél. 01 40 12 09 12 - Courriel : national@mvtpaix.org

www.mvtpaix.org

DECLARATION

Liberté pour ASSANGE

Se mobiliser partout en France pour Julian Assange

Julian Assange, ce grand journaliste australien, un des créateurs de Wikileaks, primé de nombreuses fois pour son professionnalisme, est privé de liberté depuis 13 ans, dont bientôt 4 ans dans une prison de haute sécurité près de Londres. A titre préventif sans doute, car aucune charge judiciaire n'a été retenue contre lui depuis tout ce temps.

La raison est qu'on veut le punir d'avoir divulgué des informations très gênantes, sur les prisons états-uniennes en Afghanistan ou en Irak, mais aussi sur des crimes commis par des soldats états-uniens durant la guerre en Irak. Elles ont été publiées ensuite dans de nombreux journaux, dont « Le Monde » en France.

Mais il s'agit aussi et surtout, de lancer un avertissement aux journalistes qui voudraient « trop » bien faire leur travail en révélant des vérités et des faits cachés jusque-là.

Il est sous le coup d'une menace d'extradition de Grande-Bretagne vers les USA où il pourrait être condamné à mort (1). Il a menacé de se suicider si son extradition vers les USA était prononcée. Il veut faire appel de cette décision britannique mais pour cela la Haute Cour de Justice du Royaume Uni doit l'y autoriser. Le soutien international est très fort. Nous avons compté 19 rassemblements de soutien en France et de nombreux autres en Europe et dans le monde. À Paris, nous étions entre 600 et 800, Place de la République à l'appel d'associations partenaires, pour la plupart signataires de l'Appel de Paris comme le Mouvement de la Paix. Les principaux syndicats de journalistes étaient présents.

Suite à la décision de la haute cour de justice britannique en date du 26 mars 2024, le comité de défense de Julian Assange dans son communiqué du 26 mars publié sur le site des mutins de Pangée le même jour a indiqué que « la haute cour britannique a rendu sa décision en accordant un bref répit à Julian Assange mais le calvaire Kafkaïen continue. Julian Assange ne sera pas extradé à brève échéance mais la menace plane toujours... Le jugement offre un répit mais s'inscrit dans la continuation du calvaire judiciaire que subit Julian Assange depuis 14 ans ». Le comité de défense appelle à la vigilance et à l'action en indiquant « nous vous tiendrons au courant de la suite, notamment quant aux rassemblements à prévoir. Et nous annoncerons prochainement une grande conférence sur le thème "l'affaire Assange du point de vue du droit" ».

Le Mouvement de la Paix, qui déplore que la France ait rejeté la possibilité d'accueillir Julian Assange, en tant que lanceur d'alerte, appelle tous ses comités et tous les citoyens ou organisations à s'inscrire dans la dynamique initiée par le comité de défense et à organiser dans le plus grand nombre possible de communes des actions pour exiger sa libération.

Le Mouvement de la Paix, le 8 avril 2024

Envoyer tous les éléments concernant les rassemblements ou toute autre initiative au Mouvement de la Paix à initiatives@mvtpaix.org et à : yves-jean.gallas@mvtpaix.org qui représente le Mouvement de la Paix dans le comité de soutien à Julien Assange et à comitesoutienassange@protonmail.com.

1. Voir France-info https://www.francetvinfo.fr/faits-divers/affaire/assange/la-justice-britannique-demande-de-nouvelles-garanties-aux-etats-unis-pour-autoriser-l-extradition-de-julian-assange_6448504.html